

Laval, 12 avril 2024

Monsieur le Principal
Madame la Conseillère Principale d'Éducation

à

Mesdames et Messieurs
les Parents d'Elèves de 6^{ème}

Madame, Monsieur,

L'établissement organise des séances d'éducation à la sexualité dans le cadre du programme du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et de la circulaire de 2018 (extrait ci-dessous).

Circulaire n°2018-111 du 12-9-2018

« L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « *Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain.* »

Ces séances sont encadrées par des personnels formés à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

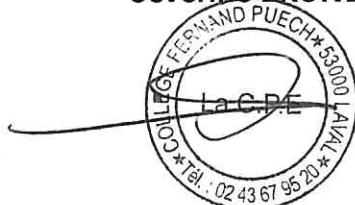
Organisation des séances :

Thème : la puberté

- **6^{ème} A : mardi 7 mai** de 11H20 à 12H20
salle C10 (filles) et B7 (garçons)
- **6^{ème} B : mardi 14 mai** de 15H50 à 16H45
salle C12 (filles) et D17 (garçons)
- **6^{ème} C : mardi 7 mai** de 9H20 à 10H10
salle C12 (filles) et D15 (garçons)

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Séverine BRUNEAU



Xavier DELAUBERT

